

les séances du Conseil communal de Lausanne diffusées sur le télé-réseau lausannois

Tous les Lausannois ne le savent pas encore, les séances du Conseil communal sont dorénavant diffusées sur le canal de service du télé-réseau lausannois, dit « canal info météo » (fréquence 711.25 MHz). En direct les mardis soirs de séance, puis en rediffusion le mercredi à 19h, le jeudi à 20h et le dimanche à 9h.

Les séances du Conseil communal de Lausanne sont publiques, même si le nombre de places est limité. Trois bancs sont à disposition dans la salle du Conseil, au premier étage de l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2. Sauf exception, les séances débutent les mardis de séance à 19h30, sauf lorsque la séance est qualifiée de « double », auquel cas elle démarre à 18h. Les séances dites « de réserve » n'ont lieu que si la bonne marche des travaux du Conseil le nécessite. La prochaine séance a lieu mardi 27 octobre 2009, le calendrier des séances est aussi disponible sur le site internet de la Ville, sous « Conseil communal ».

Tous les Lausannois ne le savent pas encore, mais il est aujourd'hui possible de suivre les séances du Conseil communal sur le canal de service du télé-réseau lausannois, dit « canal info météo », à la fréquence 711.25 MHz. Rediffusion le mercredi à 19h, le jeudi à 20h et le dimanche à 9h suivant les séances. Ce canal a été mis à disposition par les services industriels lausannois via leur télé-réseau Citycable. Les séances du Conseil étaient auparavant diffusées sur la télévision de la région lausannoise TVRL, ce qui n'est plus le cas depuis que « La Télé » Vaud Fribourg région a pris le relais cet automne.

Informations complémentaires sur www.lausanne.ch/conseil

Le Conseil communal de Lausanne
La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Yves-André Cavin, président du Conseil communal, tél. 021 315 21 01**
- **Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, tél. 021 315 82 00**

Lausanne, le 19 octobre 2009